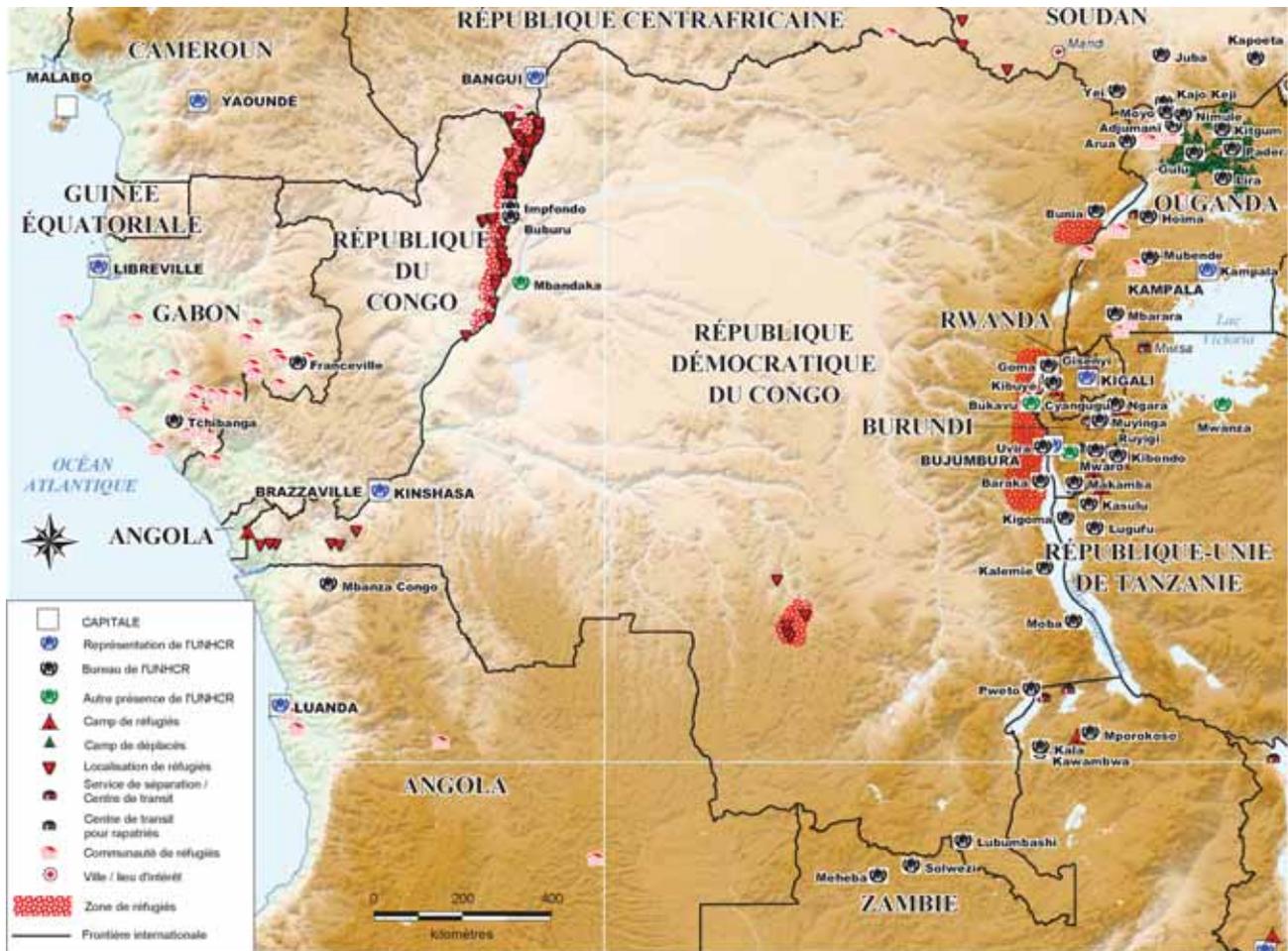


République démocratique du Congo



Environnement opérationnel

Contexte

La République démocratique du Congo (RDC) est toujours confrontée à de grandes difficultés politiques. La sécurité demeure précaire, en particulier dans les provinces orientales. À l'heure actuelle, un million cent cinquante mille Congolais sont déplacés à l'intérieur du pays et 300 000 de leurs compatriotes réfugiés dans des États voisins. La RDC accueille en outre plus de 140 000 réfugiés originaires de divers pays de la région.

Les deux dernières années ont été marquées par certains progrès politiques. Les élections de 2006 se sont déroulées de manière satisfaisante, le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion se poursuit et bon nombre de déplacés internes et de réfugiés ont regagné leur localité d'origine. Grâce aux accords conclus avec plusieurs groupes rebelles en 2007, la violence a diminué dans la province

du Katanga et dans le district de l'Ituri, situé au nord-est du pays ; en outre, certains secteurs de la province du Sud-Kivu demeurent stables.

En revanche, le Nord-Kivu est le théâtre de déplacements de population, les plus massifs qui aient été observés depuis trois ans. La recrudescence des tensions ethniques et des combats intenses ont déplacé 300 000 personnes entre janvier et septembre 2007. À l'heure où ces lignes ont été écrites, plus de 650 000 personnes étaient déplacées dans cette province du nord-est.

En 2006, il a été demandé à l'UNHCR de venir en aide aux déplacés internes, cette responsabilité s'ajoutant à celles qu'il assume auprès des réfugiés. Le Haut Commissariat a conjointement la responsabilité des secteurs de la protection et du relèvement accéléré avec la mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et le PNUD. Au Nord-Kivu, l'UNHCR et l'OCHA se partagent la présidence d'un groupe de travail qui vient en aide aux déplacés internes logés dans des camps.

Besoins

Tous les groupes relevant de la compétence de l'UNHCR craignent pour leur sécurité physique et ne peuvent exercer leurs droits fondamentaux dans de nombreuses régions de la RDC. L'impunité de fait dont jouissent les groupes armés - y compris les forces gouvernementales - conduit à des abus, notamment à des violences sexuelles, et ce même dans les zones où les combats ont cessé. Dans tous les secteurs, les conditions sont inférieures aux normes acceptables. Les personnes touchées sont spoliées de leurs terres et souffrent de l'insécurité alimentaire, de l'absence d'abris adéquats et du manque d'eau potable. L'accès aux services éducatifs et médicaux est limité. Du fait de la pauvreté, certains réfugiés et déplacés internes sont acculés à la prostitution ou contraints d'exploiter le travail des enfants.

Le Gouvernement de la RDC, déjà aux prises avec de nombreux problèmes politiques, économiques et sociaux, a quelque peine à remédier à la situation des réfugiés et des déplacés internes. Il s'est engagé en faveur du rapatriement de tous les réfugiés congolais et la Constitution comporte des dispositions claires sur la nationalité. Il importera néanmoins de suivre l'application de la loi sur la nationalité pour prévenir l'apatridie.

Total des besoins

2008 : 40 922 027 dollars E.-U.

2009 : 64 161 295 dollars E.-U.

(Uniquement pour le programme annuel. Les besoins financiers pour le programme supplémentaire en faveur des déplacés internes sont en cours de finalisation.)

Objectifs principaux

- Réduire les déplacements de population, ainsi que les atteintes aux droits de l'homme, et promouvoir la coexistence harmonieuse de tous les groupes relevant de la compétence de l'UNHCR avec la population locale.
- S'efforcer d'améliorer les conditions de vie des déplacés internes, des réfugiés congolais et des réfugiés accueillis par la RDC, tout en trouvant des solutions durables à leur sort.
- Faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés congolais, dans la sécurité et la dignité et aider les rapatriés à prendre un nouveau départ dans la vie.
- Promouvoir et organiser le rapatriement librement consenti des réfugiés rwandais et burundais.
- Faciliter l'intégration juridique des réfugiés qui souhaitent demeurer en RDC et améliorer la situation socio-économique des réfugiés vivant en milieu urbain.

Le programme supplémentaire de l'UNHCR en faveur des personnes déplacées à l'intérieur de la RDC sera orienté sur les objectifs suivants :

- Identifier les insuffisances de la protection et les besoins des communautés en matière de relèvement, mobiliser des ressources et coordonner les interventions.

- Doter les institutions nationales et la société civile de capacités leur permettant de protéger les civils.
- Contribuer à améliorer la sécurité des déplacés internes, aider à combattre l'impunité, concernant les auteurs d'atteintes aux droits de l'homme et de violences sexuelles, et créer des conditions propices à des retours volontaires.
- Améliorer les conditions de vie des déplacés internes, en particulier dans les zones d'installation, et aider les déplacés de retour chez eux à prendre un nouveau départ dans la vie.

Cibles prioritaires en 2008 et en 2009

Programme annuel

- 72 000 réfugiés congolais regagnent la RDC en 2008 (60 000 en 2009) et reçoivent un colis de rapatriement de base. Tous les rapatriements organisés sont librement consentis et résultent d'une décision prise en connaissance de cause.
- Au moins 60 pour cent des rapatriés ont accès à des soins de santé essentiels et 80 pour cent d'entre eux sont logés dans des conditions adéquates dans les trois mois qui suivent leur arrivée.
- Le taux de scolarisation dans le cycle primaire est supérieur à 60 pour cent et les filles représentent au moins 40 pour cent des élèves.
- Tous les réfugiés désireux de rester en RDC reçoivent des papiers d'identité, la délivrance de documents étant la première étape du processus d'intégration sur place.
- Quelque 60 pour cent des réfugiés urbains bénéficiant d'une assistance parviennent à subvenir à leurs besoins en matière d'alimentation et de logement, ainsi qu'aux besoins de leurs enfants en matière d'enseignement primaire, d'ici à la fin de l'année 2009.

Programme supplémentaire pour les déplacés internes

- Les secteurs chargés de la protection et de la réintégration, ainsi que du relèvement communautaire, obtiennent des résultats tangibles quant à la protection et à la réinsertion des déplacés internes.
- Les institutions nationales et la société civile s'impliquent davantage dans la protection des personnes relevant de la compétence de l'UNHCR.
- Les évaluations participatives et les rapports sur la situation des droits de l'homme font apparaître une diminution de la violence et des atteintes aux droits fondamentaux de populations spécifiques, et le nombre de sanctions administratives et de poursuites judiciaires engagées à l'encontre des auteurs de ces crimes augmente.
- Quelque 231 000 déplacés internes en 2008 et environ 144 000 déplacés internes en 2009 bénéficient de l'assistance de l'UNHCR.



UNHCR/S. Schulman

Déplacées internes dans la province de Katanga en République démocratique du Congo.

Stratégie et activités

Rapatriés

L'UNHCR prévoit d'organiser des mouvements de rapatriement librement consenti à destination des provinces de l'Équateur, du Sud-Kivu, du Katanga et de la province Orientale et, si les conditions le permettent, à destination du Nord-Kivu. Le Haut Commissariat suivra de près la situation des rapatriés et l'application de la loi sur la

nationalité afin de prévenir des cas potentiels d'apatridie ou, si nécessaire, d'y remédier. Les réfugiés seront informés de la situation qui règne dans leurs régions d'origine lors de visites de repérage organisées par l'UNHCR, ainsi que par le biais de bulletins d'information et d'émissions de radio. Les candidats au rapatriement seront transportés jusqu'à leur village d'origine après avoir reçu des documents des autorités de la RDC. Ils recevront également un colis de rapatriement comprenant des articles domestiques, des bâches en plastique, des articles d'hygiène, des denrées alimentaires fournies par le PAM, ainsi que des semences et des outils agricoles procurés par la FAO.

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Janvier 2008		Déc. 2008 - Janv. 2009		Décembre 2009	
		Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR
Réfugiés	Angola	82 300	2 000	75 000	1 500	65 000	750
	Rwanda	27 310	190	17 310	190	7 310	100
	Burundi	13 780	790	8 780	600	3 780	200
	Pays divers	18 990	440	16 000	250	14 000	150
Rapatriés		100 000	89 500	100 000	72 000	64 000	60 000
Déplacés internes		1 126 000	220 000	800 000	231 000	500 000	144 000
Total		1 368 380	312 920	1 017 090	305 540	654 090	205 200

Dans les principales zones de retour, l'UNHCR entend appuyer une trentaine de centres de santé en 2008. Ce nombre sera ramené à 20 en 2009, grâce à l'engagement accru d'autres acteurs. Le Haut Commissariat prévoit également de réhabiliter chaque année 10 à 15 structures médicales. Les rapatriés peuvent bénéficier d'informations sur le VIH et le SIDA, de distributions de préservatifs, de transfusions sanguines sans risques et de traitements des maladies infectieuses ainsi que des maladies sexuellement transmissibles. Des consultations de dépistage anonyme et gratuit, ainsi que des traitements antirétroviraux, seront proposés dans quelques centres. L'UNHCR formera également des forces de sécurité et des administrateurs occupant des postes clés à la prévention et à l'intervention en matière de violence sexuelle et sexiste, à la sensibilisation des communautés. Elle fournira un accompagnement médical, psychosocial et juridique des victimes, ainsi qu'une aide matérielle.

L'Organisation se propose en outre d'aider environ 300 écoles en 2008 (250 en 2009). Elle négociera une réduction des frais de scolarité demandés à tous les enfants relevant de sa compétence, en échange de son assistance. L'UNHCR fournira des lots d'outils et de matériaux de construction ou exécutera un programme d'abris axé sur les collectivités, au profit des rapatriés qui ont des besoins spécifiques et des membres vulnérables de la population d'accueil. Le Haut Commissariat mettra également en œuvre des programmes d'activités génératrices de revenus, prenant la forme de subventions en espèces pour des microprojets, de mécanismes de microcrédit et de dons d'outils, de semences ou d'animaux.

Réfugiés

L'UNHCR entend promouvoir le rapatriement des réfugiés rwandais et burundais, gérant à cet effet une dizaine de points de rassemblement. Des informations sur les conditions de rapatriement seront diffusées par l'intermédiaire des réseaux de la société civile et des médias. Une fois les programmes de rapatriement achevés, le Haut Commissariat encouragera la distribution de documents d'identité aux réfugiés restants, originaires pour la plupart de l'Angola, de la République du Congo et du Soudan, afin de leur permettre d'entreprendre leur processus de naturalisation.

Parallèlement, l'UNHCR continuera à venir en aide aux réfugiés urbains, dont les conditions de vie sont souvent difficiles. Les réfugiés qui vivent en RDC depuis moins de deux ans bénéficieront de soins de santé gratuits et pourront accéder sans frais à l'enseignement primaire, les élèves méritants recevant une aide pour poursuivre leurs études dans les cycles secondaire et tertiaire. Les réfugiés urbains pouvant prétendre à ce statut bénéficieront d'une aide pour entreprendre des activités génératrices de revenus.

Déplacés internes

En tant que coresponsable du module de la protection et du module de la réintégration et du relèvement des

communautés, l'UNHCR organisera des réunions de groupes de travail à l'échelon national et régional et aidera à diriger les deux modules. Le Haut Commissariat entend veiller à ce que des évaluations soient régulièrement planifiées et réalisées, tout en s'assurant que ces travaux produisent des informations utiles pour la planification stratégique et les bilans. Des équipes de suivi opérant dans les provinces situées à l'est du pays définiront les besoins en matière de protection et les interventions nécessaires.

Au titre du programme supplémentaire en faveur des déplacés internes, l'UNHCR réduira les problèmes de protection et les atteintes aux droits de l'homme par des interventions menées avec les autorités locales et la MONUC. Le Haut Commissariat appellera à prendre des mesures à l'encontre des auteurs de violences, demandera à ce que des équipes mobiles soient déployées dans les secteurs où cela s'avérera nécessaire et cherchera à obtenir la mise en place de zones sécurisées. Il se concentrera également sur la gestion des sites, la distribution en urgence d'articles non alimentaires et l'aide multisectorielle à la réintégration dans les zones de retour des déplacés internes. Des projets axés sur la collectivité encourageront la coexistence pacifique et permettront de régler les litiges fonciers. Ces efforts comprendront des campagnes de sensibilisation, la formation de certains acteurs clés, dont les juges traditionnels, et une assistance juridique pour les victimes en cas d'échec des tentatives de médiation.

Contraintes

Les opérations de l'UNHCR, notamment le transport des réfugiés de retour, se heurtent à de nombreux obstacles – allant de l'étendue même du pays, du milieu géographique difficile, de l'insuffisance des moyens de transport et du manque d'infrastructures à l'insécurité politique et à l'absence de services, notamment bancaires. Des mesures de sécurité limitent souvent l'accès aux groupes qui relèvent de la compétence de l'UNHCR.

Organisation et mise en œuvre

Présence de l'UNHCR

	2008	2009
Nombre de bureaux	14	12
Effectif total ¹	198	196
Fonctionnaires internationaux	41	46
Collaborateurs nationaux	144	137
VNU	12	12
JEA	1	1

¹ Programme annuel seulement. Les besoins budgétaires et en personnel pour le programme supplémentaire en faveur des déplacés internes sont en cours de révision.

Coordination

L'UNHCR et ses partenaires non gouvernementaux participent aux mécanismes de coordination humanitaire mis en place par l'équipe des Nations Unies dans le pays, dirigée par le Coordinnateur de l'action humanitaire et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la RDC. Parmi ces mécanismes, citons le Groupe de l'action humanitaire et les comités interorganisations constitués à l'échelon national et provincial. Le Haut Commissariat coordonne également ses activités avec la Commission nationale pour les réfugiés, son principal homologue gouvernemental, et les autorités locales compétentes.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : Commission nationale pour les réfugiés, Gouvernorat du Nord-Kivu.

ONG : Action Humanitaire en Afrique, Actions et Interventions pour le Développement et l'Encadrement Social, Agence pour la coopération technique et le développement, Arche d'Alliance, Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme, Association pour la Solidarité et le Développement, Association pour le Développement Social et la Sauvegarde de l'Environnement, Atlas Logistique/Handicap International, Caritas, Centre for Victims of Torture, Comité de développement intégré, Comité de Liaison de l'Ituri, Conseil norvégien pour les réfugiés, Humanitas, International Medical Corps, Johanniter, Médecins du Monde, Memisa-Belgique, Oxfam-Québec, RCN-Justice et Démocratie, Regroupement des institutions du système de financement décentralisé du Congo, Save the Children-UK, Search for Common Ground, Services de secours catholiques, Solidarités, Synergies d'associations et réseaux impliqués dans le DDR, Women for Women International.

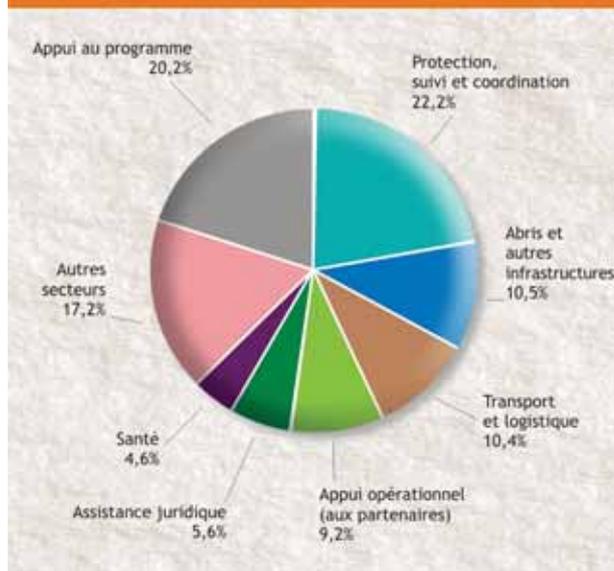
Autres : Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit, IOM.

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux : Direction des services de police, ministère de la Condition féminine et des Affaires sociales, ministère de la Défense, ministère des Droits humains, ministère de l'Intérieur.

Autres : CICR, FAO, HCDH, MONUC, OCHA, OIT, PAM, PNUD, UNICEF.

Budget-programme biennal par secteur 2008-2009



Budget (dollars E.-U.)

Activités et services	2007			2008	2009
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire	Total	Budget-programme annuel	Budget-programme annuel
Protection, suivi et coordination	3 808 352	13 206 057	17 014 409	10 866 673	12 490 069
Abris et autres infrastructures	55 084	5 216 688	5 271 772	2 090 000	3 830 000
Activités génératrices de revenus	170 493	2 368 814	2 539 307	1 749 000	3 050 000
Appui opérationnel (aux partenaires)	242 173	4 013 961	4 256 134	4 163 000	5 485 000
Assainissement	1 950	36 197	38 147	72 500	162 500
Assistance juridique	176 563	4 533 207	4 709 770	1 696 500	9 362 500
Besoins domestiques	239 468	4 035 000	4 274 468	2 104 000	2 510 000
Bétail	0	26 400	26 400	250 000	250 000
Eau	4 300	270 930	275 230	125 000	100 000
Éducation	125 903	1 679 067	1 804 970	1 000 000	1 030 000
Production vivrière	27 250	0	27 250	160 000	160 000
Santé	237 670	2 055 369	2 293 039	1 997 000	2 855 000
Services communautaires	157 890	1 449 624	1 607 514	1 740 000	1 630 000
Sylviculture	50 048	84 096	134 144	110 000	1 110 000
Transport et logistique	430 088	9 132 784	9 562 872	5 498 000	5 400 000
Vivres	2 120	78 944	81 064	366 000	445 000
Total des opérations	5 729 352	48 187 138	53 916 490	33 987 673	49 870 069
Appui au programme	5 791 398	589 364	6 380 762	6 934 354	14 291 226
Total	11 520 750	48 776 502	60 297 252	40 922 027	64 161 295

Note: Le Budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes de l'UNHCR.